la fibre
LE TEST D'ÉLIGIBILITÉ

ALL FIBRE
AVEYRON LOT LOZÈRE - ALLIANCE THD
LA FIBRE POUR TOUS

Orange Concessions

COMMENT EFFECTUER LE TEST ?

1. **Se rendre sur le site :** alliancetreshautdebit.fr/eligibilite
2. **Renseigner l'adresse :** Entrer le numéro de rue, le code postal et la ville dans le formulaire prévu à cet effet (sans ponctuation)
3. **Lancer la vérification :** Cliquer sur l'adresse dans la liste déroulante (ou cliquer sur « entrée » sur le clavier)
4. **Obtenir le résultat :** En quelques secondes, savoir si la fibre est disponible à l'adresse ou si des travaux sont en cours

LES COULEURS DE PASTILLES ET LEURS SIGNIFICATIONS

- **Logement éligible à la fibre :** Choisir un opérateur commercial et souscrivez une offre.
- **Le logement nécessite une demande préalable auprès d'ALL'Fibre :** Se rendre sur le formulaire "**Contactez-nous**" sur notre site internet. Sélectionner "**Déposer une demande**", puis "**Je suis un particulier**", "**Je souhaite être raccordé au réseau fibre**", "**Oui et j'ai besoin d'aide**".
- **Déploiement bloqué :** Un obstacle technique ou administratif bloque l'arrivée de la fibre. Contacter Alliance THD.
- **En cours de déploiement, logement récents ou rénovation :** Renouveler le test d'éligibilité ultérieurement.
- **Prochainement disponible à la commercialisation :** Le logement peut être soumis à un gel commercial de 28 jours avant de devenir éligible. Au-delà, un autre blocage peut être en cause. Patientez ou contactez-nous.
- **Déploiement hors périmètre ALLiance THD** : Logements rattachés à un réseau fibre hors du périmètre géré par Alliance THD. Consulter la carte de l'ARCEP pour identifier le gestionnaire du réseau.

ABSENCE DE PASTILLE

L'absence de pastille peut correspondre à un logement oublié ou à un logement neuf (construction ou rénovation).

Pour un logement oublié, formuler une demande via la plateforme de contact du site :

alliancetreshautdebit.fr/aide-et-contact/contactez-nous/

Pour un logement neuf ou récemment rénové, reportez-vous à la fiche « Projets immobiliers dans votre commune » afin de connaître les démarches de raccordement.